



## Probleme succession/achat notaire

Par **elodie33850**, le **12/07/2016** à **20:23**

Bonjour,

Ma grand-mère actuellement veuve a mis en vente sa maison.

Ma grand-mère s'est mariée jeune, elle n'avait pas de bien ni liquidité. Mon grand père était agriculteur, il avait des terres et une ferme. Ma grand-mère a donc eu tous les biens lors du décès de son mari.

A la suite, elle a vendu des terrains et la ferme. Avec cette argent elle s'est achetée une maison.

Aujourd'hui, elle est en maison de retraite et sa maison est vendue.

L'agence immobilière nous a avisé que les signatures de ses 4 enfants n'étaient pas nécessaire pour cette vente. Cela signifie que cette maison serait un bien propre de ma grand-mère.

Je viens d'envoyer un mail au notaire pour obtenir le titre d'achat de cette maison et son régime matrimonial.

Comment et quelles démarches dois-je effectuer pour prouver que cette maison est un bien de la communauté et du coup les 4 enfants ont le droit à une part de cette maison et surtout auraient du donner leur accord pour la vente.

Merci